

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2026-70

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2025-60
relative à la création de l'unité mixte de recherche U 1342 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Karl BALABANIAN est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U 1342, intitulée « Institut de Recherche Saint-Louis » jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Didier SAMUEL